COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PAYS DE LA CHATAIGNERAIE

**PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
VALANT PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT**

REGLEMENT GRAPHIQUE

MENOMBLET

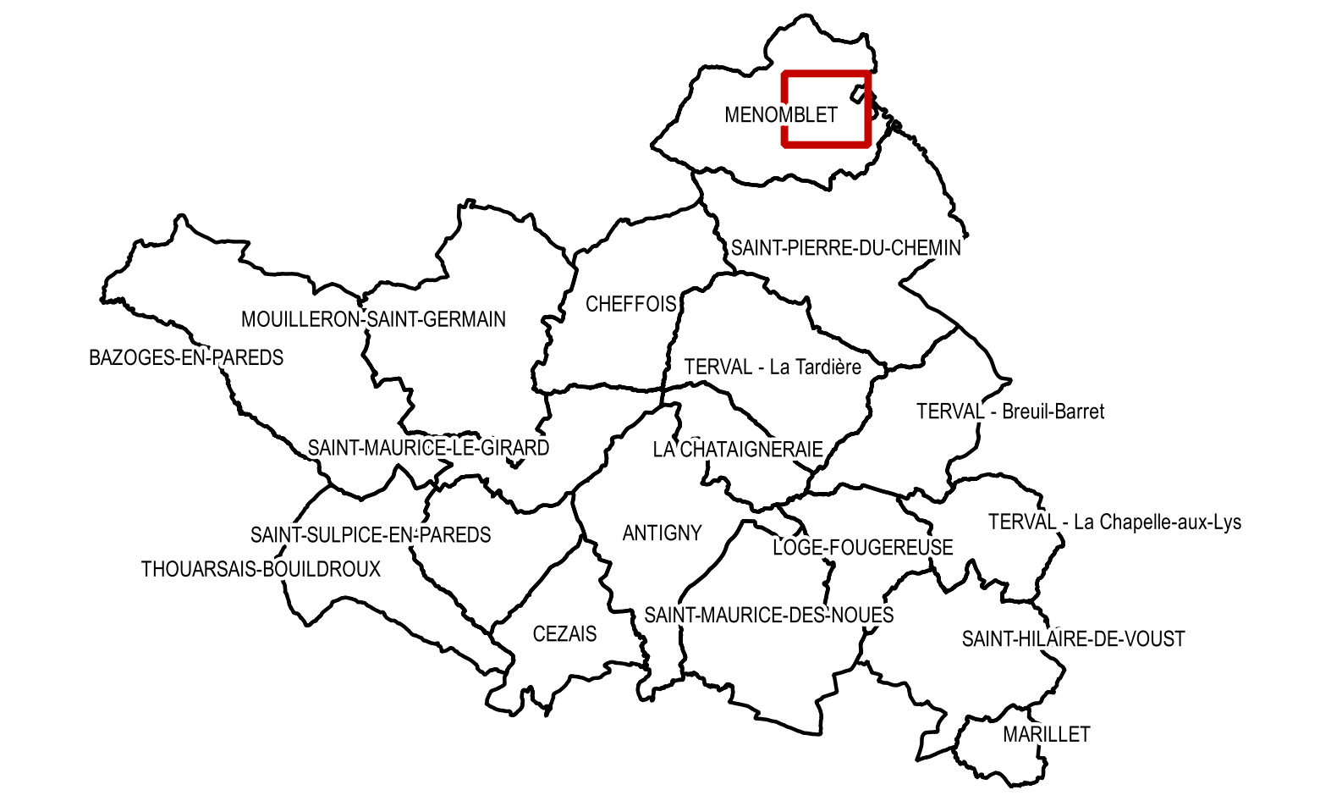
MENOMBLET
SAINT-PIERRE-DU-CHEMIN
CHEFFOIS
MOUILLERON-SAINT-GERMAIN
BAZOGES-EN-PAREDS
TERVAL - La Tardière
TERVAL - Breuil-Barret
SAINT-MAURICE-LE-GIRARD
LA CHATAIGNERAIE
ANTIGNY
TERVAL - La Chapelle-aux-Lys
SAINT-SULPICE-EN-PAREDS
THOUARSAIS-BOUILDROUX
LOGE-FOUGEREUSE
CEZAIS
SAINT-MAURICE-DES-NOUES
SAINT-HILAIRE-DE-VOUST
MARILLET

Prescrit le 31 janvier 2018

Arrêté le 16 mars 2023

Approuvé le 11 avril 2024

Annexé à la délibération,

Monsieur le Président Valentin JOSSE

atelierurbanova urbanisme & architecture
Eric ENON // ATELIER de l'EMPREINTE Paysagistes concepteurs
Eau-Méga Conseil en Environnement
CABINET COUDRAY CONSEIL & CONTENTIEUX
Territoires Mutation Urbaniste Conseil
Géo Vendée Maison des Communes

LEGENDE

- ■ Bâti dur
- ■ Bâti léger
- □ Parcelle
- ▭ limites communales

Zonage

- 🟥 U : Zones urbaines mixtes
- 🟦 Ul : Secteurs de la zone U dédiés aux équipements d'intérêt collectif et services publics
- 🟪 UE : Zones urbaines à dominante économique
- ▨ AU : Zones à urbaniser à dominante résidentielle
- ▨ AUE : Zones à urbaniser à dominante économique
- □ A : Zones agricoles
- 🟩 N : Zones naturelles et forestières
- 🟩 Np : Secteurs de la zone N protégés en raison d'une forte valeur environnementale et paysagère
- 🟨 NC : Zones naturelles dédiées à des activités commerciales et de services (STECAL)
- 🟩 NE : Zones naturelles dédiées à des activités économiques (STECAL)
- 🟩 NER : Zones naturelles dédiées à l'implantation d'éoliennes (STECAL)
- 🟧 NG : Zones naturelles dédiées à des activités de gîte (STECAL)
- ■ NL : Zones naturelles dédiées à des équipements d'intérêt collectif et services publics (STECAL)
- 🟩 NS : Zones naturelles dédiées à des activités d'action sociale (STECAL)
- 🟩 NT : Zones naturelles dédiées à des activités d'hébergement touristique (STECAL)

Eléments de patrimoine (L151-19 CU)

- — Eléments de petit patrimoine linéaires (murs)
- ▲ Eléments de petit patrimoine
- ◆ Immeubles remarquables
- ◆ Sites Bâtis Remarquables protégés
- — Espaces publics remarquables (venelles)

Eléments de paysage et de continuités écologiques (L151-23 CU)

- ▤ Zones humides protégées
- ● Arbres remarquables protégés
- ● ● ● Alignements d'arbres protégés
- — Haies remarquables protégées
- ▦ Boisements remarquables protégés
- — Chemins creux protégés

Autres prescriptions

- ★ Bâtiments susceptibles de changer de destination (L151-11 CU)
- — Linéaires commerciaux (L151-16 CU)
- ☒ Emplacements réservés (L 151-41 CU)
- ▭ Secteurs couverts par OAP "Mobilisation urbaine Habitat" - dispo. générales + spécifiques
- ▨ Secteurs couverts par OAP "Mobilisation urbaine Habitat" - dispo. générales
- ▭ Secteurs couverts par OAP "Extension urbaine Habitat" -dispo. générales + spécifiques
- ▭ Secteurs couverts par OAP "Extension urbaine Economie" - dispo. générales
- ▦ Secteurs protégés au titre de la richesse du sous-sol (L151-34 CU)
- ▨ PPRI Le Lay : zone rouge
- ▨ PPRI La Vendée : zone bleue
- ▨ PPRI La Vendée : zone rouge

N

0 100 200 m

Echelle 1:2500,000003

Fonds de plan : Base cadastrale DGFIP

Emplacements réservés

Commune	N°	Libellé	Bénéficiaire	Surface (m²)
MENOMBLET	25	Parking et espace jeux pour enfants	Commune	1520
MENOMBLET	26	Aménagement du bourg et abords de l'école	Commune	999
MENOMBLET	27	Aménagement et accessibilité coeur de bourg et sécurisation carrefour	Commune	93
MENOMBLET	28	Aménagement et accessibilité coeur de bourg et sécurisation carrefour	Commune	112
MENOMBLET	29	Aménagement et accessibilité coeur de bourg et sécurisation carrefour	Commune	243
MENOMBLET	30	Aménagement et accessibilité coeur de bourg et sécurisation carrefour	Commune	1893

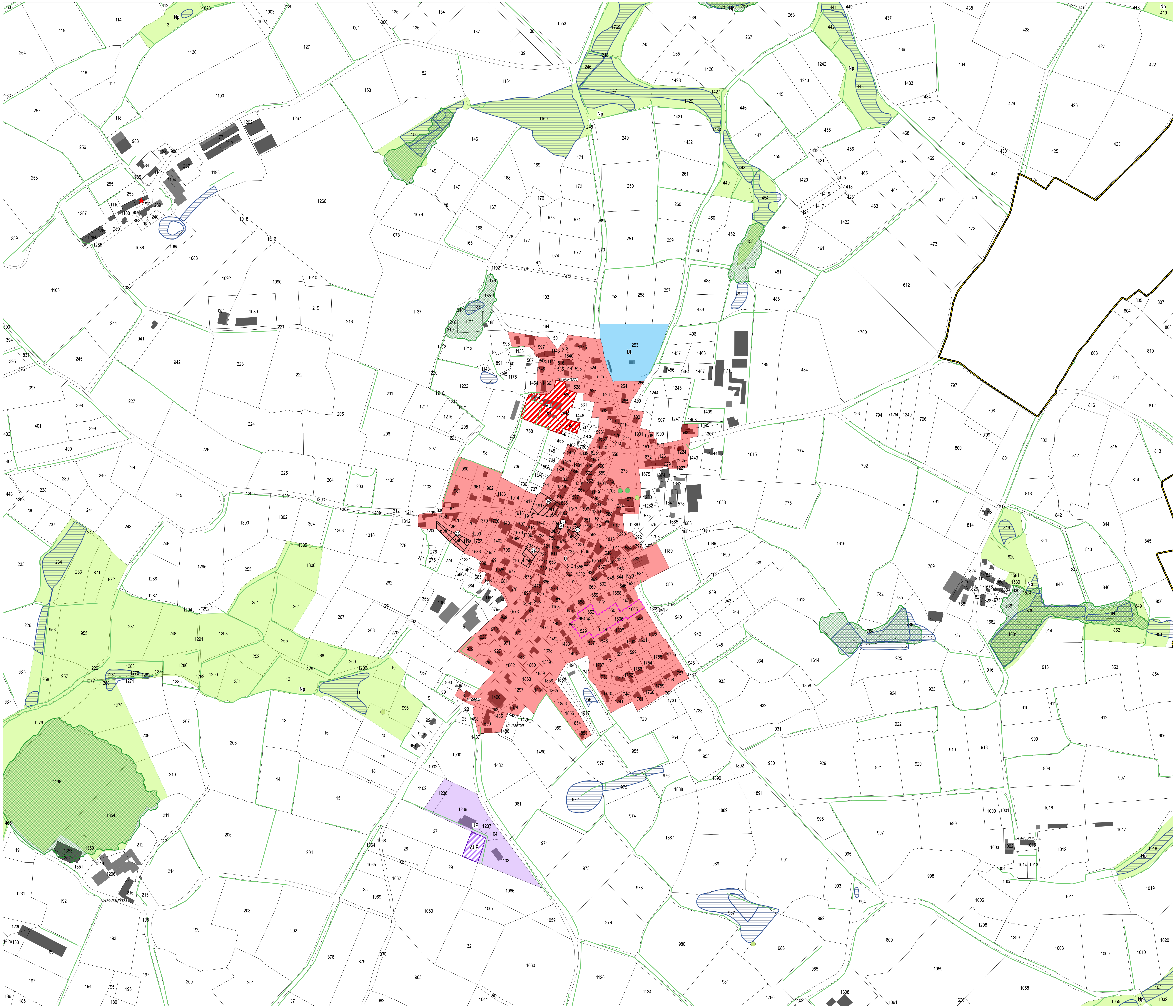
Np
Ul
AU
U
UE
AUE
A
LA FOY
LA PORTERIE
LA CROIX
MAUPERTUIS
LA POUPELINIERE
LA MAISON NEUVE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PAYS DE LA CHATAIGNERAIE

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL VALANT PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT

REGLEMENT GRAPHIQUE

MENOMBLET - NORD

MENOMBLET
SAINT-PIERRE-DU-CHEMIN
CHEFFOIS
MOUILLERON-SAINT-GERMAIN
BAZOGES-EN-PAREDS
TERVAL - La Tardière
TERVAL - Breuil-Barret
SAINT-MAURICE-LE-GIRARD
LA CHATAIGNERAIE
TERVAL - La Chapelle-aux-Lys
SAINT-SULPICE-EN-PAREDS
ANTIGNY
LOGE-FOUGEREUSE
THOUARSAIS-BOUILDROUX
CEZAIS
SAINT-MAURICE-DES-NOUES
SAINT-HILAIRE-DE-VOUST
MARILLET

Prescrit le 31 janvier 2018

Arrêté le 16 mars 2023

Approuvé le 11 avril 2024

Annexé à la délibération,

Monsieur le Président Valentin JOSSE

LEGENDE

- ■ Bâti dur
- ■ Bâti léger
- ☐ Parcelle
- ▭ limites communales

Zonage

- 🟥 U : Zones urbaines mixtes
- 🟦 Ul : Secteurs de la zone U dédiés aux équipements d'intérêt collectif et services publics
- 🟪 UE : Zones urbaines à dominante économique
- ▨ AU : Zones à urbaniser à dominante résidentielle
- ▨ AUE : Zones à urbaniser à dominante économique
- ☐ A : Zones agricoles
- 🟩 N : Zones naturelles et forestières
- 🟩 Np : Secteurs de la zone N protégés en raison d'une forte valeur environnementale et paysagère
- 🟨 NC : Zones naturelles dédiées à des activités commerciales et de services (STECAL)
- 🟩 NE : Zones naturelles dédiées à des activités économiques (STECAL)
- 🟩 NER : Zones naturelles dédiées à l'implantation d'éoliennes (STECAL)
- 🟧 NG : Zones naturelles dédiées à des activités de gîte (STECAL)
- ■ NL : Zones naturelles dédiées à des équipements d'intérêt collectif et services publics (STECAL)
- 🟩 NS : Zones naturelles dédiées à des activités d'action sociale (STECAL)
- 🟩 NT : Zones naturelles dédiées à des activités d'hébergement touristique (STECAL)

Eléments de patrimoine (L151-19 CU)

- — Eléments de petit patrimoine linéaires (murs)
- ▲ Eléments de petit patrimoine
- ◆ Immeubles remarquables
- ◆ Sites Bâtis Remarquables protégés
- — Espaces publics remarquables (venelles)

Eléments de paysage et de continuités écologiques (L151-23 CU)

- ▤ Zones humides protégées
- ● Arbres remarquables protégés
- ● ● ● Alignements d'arbres protégés
- — Haies remarquables protégées
- ▩ Boisements remarquables protégés
- — Chemins creux protégés

Autres prescriptions

- ★ Bâtiments susceptibles de changer de destination (L151-11 CU)
- — Linéaires commerciaux (L151-16 CU)
- ⊠ Emplacements réservés (L 151-41 CU)
- ⬚ Secteurs couverts par OAP "Mobilisation urbaine Habitat" - dispo. générales + spécifiques
- ▨ Secteurs couverts par OAP "Mobilisation urbaine Habitat" - dispo. générales
- ⬚ Secteurs couverts par OAP "Extension urbaine Habitat" -dispo. générales + spécifiques
- ⬚ Secteurs couverts par OAP "Extension urbaine Economie" - dispo. générales
- ▦ Secteurs protégés au titre de la richesse du sous-sol (L151-34 CU)
- ▤ PPRI Le Lay : zone rouge
- ▤ PPRI La Vendée : zone bleue
- ▤ PPRI La Vendée : zone rouge

N

0 250 500 m

Echelle 1:4636,963487

Fonds de plan : Base cadastrale DGFIP

Emplacements réservés

Commune	N°	Libellé	Bénéficiaire	Surface (m²)
MENOMBLET	25	Parking et espace jeux pour enfants	Commune	1520
MENOMBLET	26	Aménagement du bourg et abords de l'école	Commune	999
MENOMBLET	27	Aménagement et accessibilité coeur de bourg et sécurisation carrefour	Commune	93
MENOMBLET	28	Aménagement et accessibilité coeur de bourg et sécurisation carrefour	Commune	112
MENOMBLET	29	Aménagement et accessibilité coeur de bourg et sécurisation carrefour	Commune	243
MENOMBLET	30	Aménagement et accessibilité coeur de bourg et sécurisation carrefour	Commune	1893

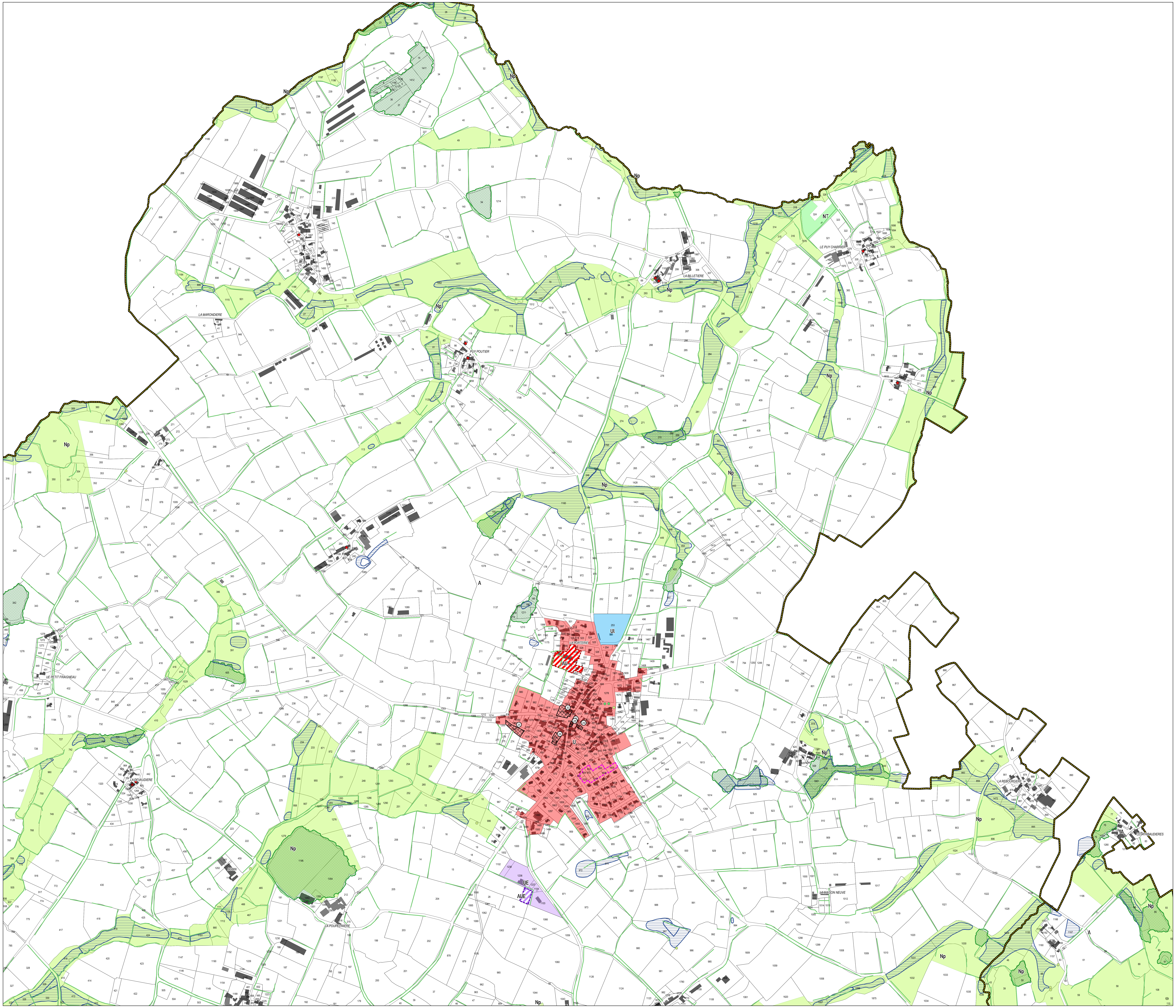
LA MARONDIERE
PUY POUTIER
LA BILLETIERE
LE PUY CHARRIER
NT
Np
A
LA PORTERIE
Ul
AU
U
25
26
27
28
29
30
UE
AUE
LE PETIT FRAIGNEAU
LA DEVAUDIERE
LA POUPELINIERE
LA MAISON NEUVE
LA REBOURGERE
LES THIBAUDIERES

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PAYS DE LA CHATAIGNERAIE

**PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
VALANT PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT**

REGLEMENT GRAPHIQUE

MENOMBLET - SUD-EST

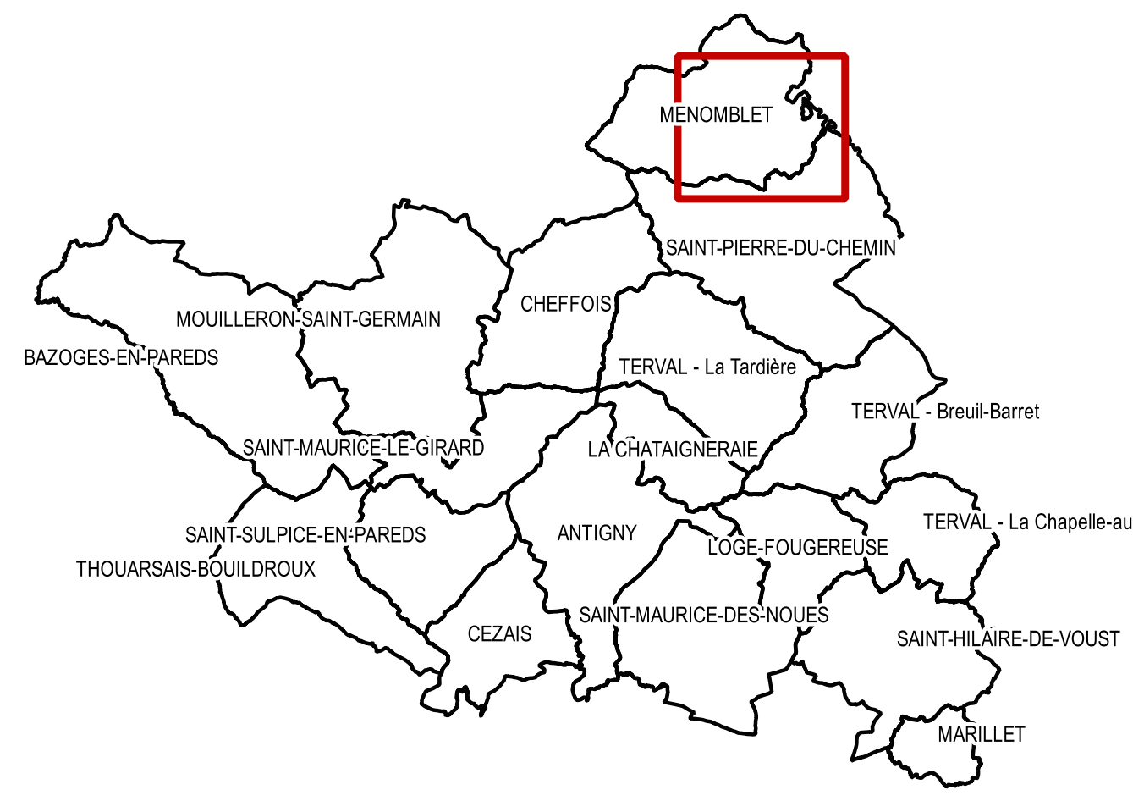
MENOMBLET
SAINT-PIERRE-DU-CHEMIN
CHEFFOIS
MOUILLERON-SAINT-GERMAIN
BAZOGES-EN-PAREDS
TERVAL - La Tardière
TERVAL - Breuil-Barret
SAINT-MAURICE-LE-GIRARD
LA CHATAIGNERAIE
TERVAL - La Chapelle-aux-Lys
SAINT-SULPICE-EN-PAREDS
ANTIGNY
LOGE-FOUGEREUSE
THOUARSAIS-BOUILDROUX
CEZAIS
SAINT-MAURICE-DES-NOUES
SAINT-HILAIRE-DE-VOUST
MARILLET

Prescrit le 31 janvier 2018

Arrêté le 16 mars 2023

Approuvé le 11 avril 2024

Annexé à la délibération,

Monsieur le Président Valentin JOSSE

LEGENDE

- ■ Bâti dur
- ■ Bâti léger
- ☐ Parcelle
- ▭ limites communales

Zonage

- 🟥 U : Zones urbaines mixtes
- 🟦 Ul : Secteurs de la zone U dédiés aux équipements d'intérêt collectif et services publics
- 🟪 UE : Zones urbaines à dominante économique
- ▨ AU : Zones à urbaniser à dominante résidentielle
- ▨ AUE : Zones à urbaniser à dominante économique
- ☐ A : Zones agricoles
- 🟩 N : Zones naturelles et forestières
- 🟩 Np : Secteurs de la zone N protégés en raison d'une forte valeur environnementale et paysagère
- 🟨 NC : Zones naturelles dédiées à des activités commerciales et de services (STECAL)
- 🟩 NE : Zones naturelles dédiées à des activités économiques (STECAL)
- 🟦 NER : Zones naturelles dédiées à l'implantation d'éoliennes (STECAL)
- 🟧 NG : Zones naturelles dédiées à des activités de gîte (STECAL)
- ■ NL : Zones naturelles dédiées à des équipements d'intérêt collectif et services publics (STECAL)
- 🟩 NS : Zones naturelles dédiées à des activités d'action sociale (STECAL)
- 🟩 NT : Zones naturelles dédiées à des activités d'hébergement touristique (STECAL)

Eléments de patrimoine (L151-19 CU)

- — Eléments de petit patrimoine linéaires (murs)
- ▲ Eléments de petit patrimoine
- ◆ Immeubles remarquables
- ◆ Sites Bâtis Remarquables protégés
- — Espaces publics remarquables (venelles)

Eléments de paysage et de continuités écologiques (L151-23 CU)

- ▤ Zones humides protégées
- ● Arbres remarquables protégés
- ● ● ● Alignements d'arbres protégés
- — Haies remarquables protégées
- ▩ Boisements remarquables protégés
- — Chemins creux protégés

Autres prescriptions

- ★ Bâtiments susceptibles de changer de destination (L151-11 CU)
- — Linéaires commerciaux (L151-16 CU)
- ⊠ Emplacements réservés (L 151-41 CU)
- ⬚ Secteurs couverts par OAP "Mobilisation urbaine Habitat" - dispo. générales + spécifiques
- ▨ Secteurs couverts par OAP "Mobilisation urbaine Habitat" - dispo. générales
- ⬚ Secteurs couverts par OAP "Extension urbaine Habitat" -dispo. générales + spécifiques
- ⬚ Secteurs couverts par OAP "Extension urbaine Economie" - dispo. générales
- ▦ Secteurs protégés au titre de la richesse du sous-sol (L151-34 CU)
- ▨ PPRI Le Lay : zone rouge
- ▨ PPRI La Vendée : zone bleue
- ▨ PPRI La Vendée : zone rouge

N

0 250 500 m

Echelle 1:4636,963487

Fonds de plan : Base cadastrale DGFIP

Emplacements réservés

Commune	N°	Libellé	Bénéficiaire	Surface (m²)
MENOMBLET	25	Parking et espace jeux pour enfants	Commune	1520
MENOMBLET	26	Aménagement du bourg et abords de l'école	Commune	999
MENOMBLET	27	Aménagement et accessibilité coeur de bourg et sécurisation carrefour	Commune	93
MENOMBLET	28	Aménagement et accessibilité coeur de bourg et sécurisation carrefour	Commune	112
MENOMBLET	29	Aménagement et accessibilité coeur de bourg et sécurisation carrefour	Commune	243
MENOMBLET	30	Aménagement et accessibilité coeur de bourg et sécurisation carrefour	Commune	1893

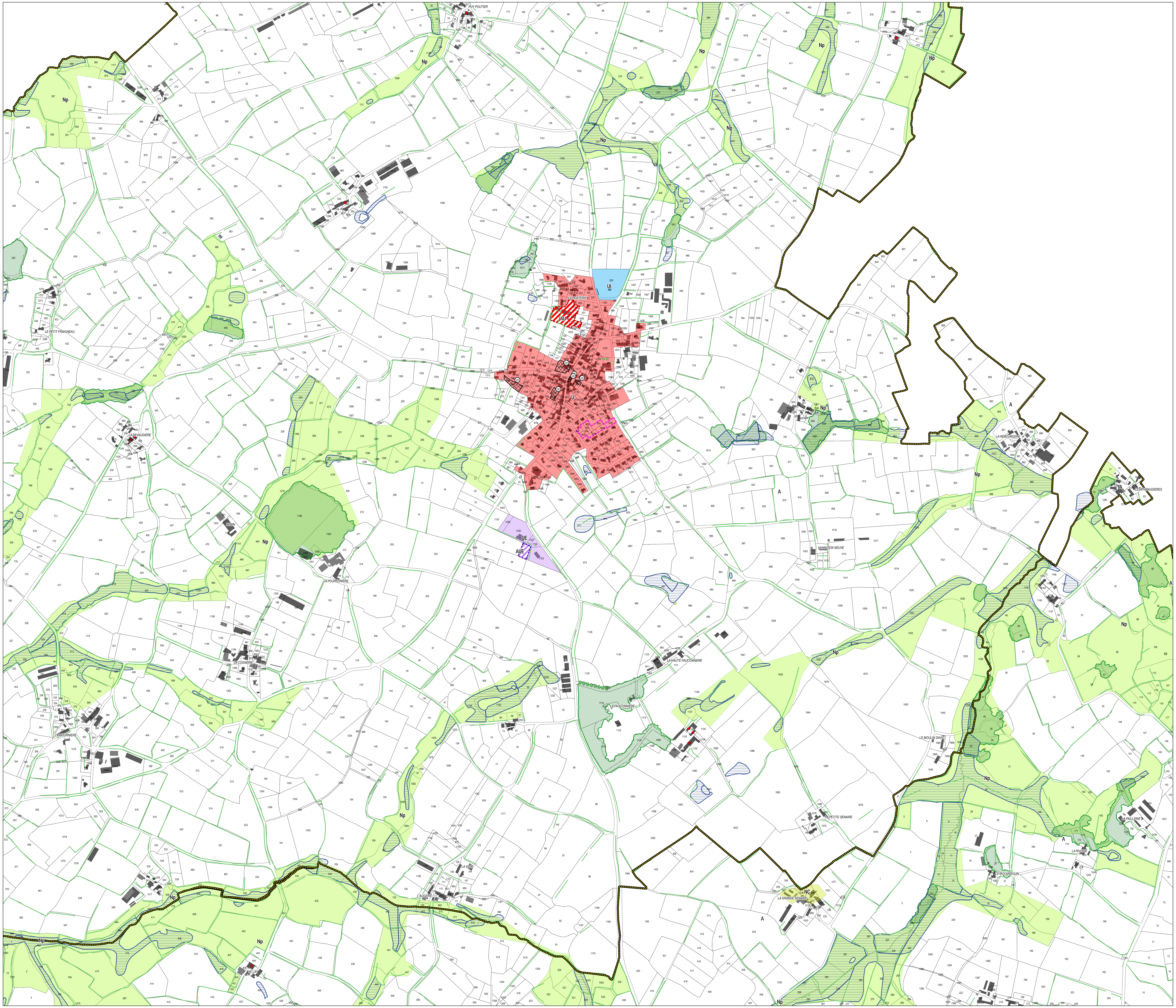
PUY POUTIER
LE PETIT FRAIGNEAU
LA DEVAUDIERE
BOBIN
LA POUPELINIERE
LA PORTERIE
AU
Ul
U
UE
AUE
25
26
27
28
29
30
LA MAISON NEUVE
LA REBOURGERE
LES THIBAUDIERES
LE MOULIN DAVID
LA PETITE SENAIRE
LA GRANDE SENAIRE
NC
LE PUY ARDOUIN
LA RIVITRE
LA PAILLERIE
LA COGNERIE
LA MOURNIERE
LA HAUTE FAUCONNIERE
LA FAUCONNIERE
LA VILLE
L'AUGERIE
LE LAY
Np
A

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PAYS DE LA CHATAIGNERAIE

**PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
VALANT PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT**

REGLEMENT GRAPHIQUE

MENOMBLET - SUD-OUEST

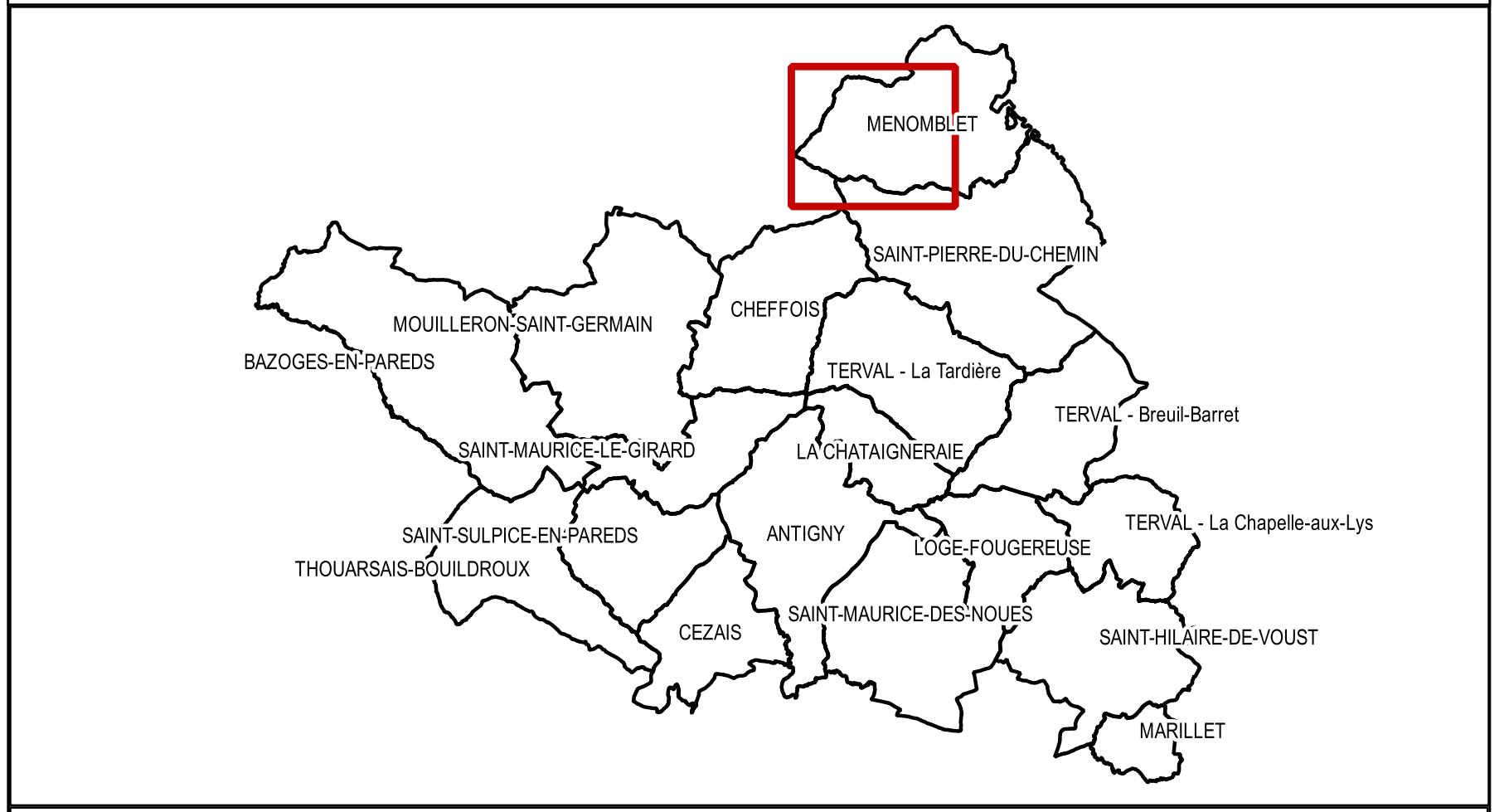
MENOMBLET
SAINT-PIERRE-DU-CHEMIN
CHEFFOIS
MOUILLERON-SAINT-GERMAIN
BAZOGES-EN-PAREDS
TERVAL - La Tardière
TERVAL - Breuil-Barret
SAINT-MAURICE-LE-GIRARD
LA CHATAIGNERAIE
SAINT-SULPICE-EN-PAREDS
THOUARSAIS-BOUILDROUX
ANTIGNY
LOGE-FOUGEREUSE
TERVAL - La Chapelle-aux-Lys
CEZAIS
SAINT-MAURICE-DES-NOUES
SAINT-HILAIRE-DE-VOUST
MARILLET

Prescrit le 31 janvier 2018

Arrêté le 16 mars 2023

Approuvé le 11 avril 2024

Annexé à la délibération,

Monsieur le Président Valentin JOSSE

atelierurbanova urbanisme & architecture
Eric ENON // ATELIER de l'EMPREINTE Paysagistes concepteurs
Eau-Méga Conseil en Environnement
CABINET COUDRAY CONSEIL & CONTENTIEUX
Territoires Mutation Urbaniste Conseil
Géo Vendée Maison des Communes

LEGENDE

- Bâti dur
- Bâti léger
- Parcelle
- limites communales

Zonage

- 🟥 U : Zones urbaines mixtes
- 🟦 UI : Secteurs de la zone U dédiés aux équipements d'intérêt collectif et services publics
- 🟪 UE : Zones urbaines à dominante économique
- ▨ AU : Zones à urbaniser à dominante résidentielle
- ▨ AUE : Zones à urbaniser à dominante économique
- ☐ A : Zones agricoles
- 🟩 N : Zones naturelles et forestières
- 🟩 Np : Secteurs de la zone N protégés en raison d'une forte valeur environnementale et paysagère
- 🟨 NC : Zones naturelles dédiées à des activités commerciales et de services (STECAL)
- 🟩 NE : Zones naturelles dédiées à des activités économiques (STECAL)
- 🟩 NER : Zones naturelles dédiées à l'implantation d'éoliennes (STECAL)
- 🟧 NG : Zones naturelles dédiées à des activités de gîte (STECAL)
- 🟩 NL : Zones naturelles dédiées à des équipements d'intérêt collectif et services publics (STECAL)
- 🟩 NS : Zones naturelles dédiées à des activités d'action sociale (STECAL)
- 🟩 NT : Zones naturelles dédiées à des activités d'hébergement touristique (STECAL)

Eléments de patrimoine (L151-19 CU)

- Eléments de petit patrimoine linéaires (murs)
- ▲ Eléments de petit patrimoine
- ◆ Immeubles remarquables
- Sites Bâtis Remarquables protégés
- Espaces publics remarquables (venelles)

Eléments de paysage et de continuités écologiques (L151-23 CU)

- Zones humides protégées
- ● Arbres remarquables protégés
- ● ● ● Alignements d'arbres protégés
- Haies remarquables protégées
- ▨ Boisements remarquables protégés
- Chemins creux protégés

Autres prescriptions

- ★ Bâtiments susceptibles de changer de destination (L151-11 CU)
- Linéaires commerciaux (L151-16 CU)
- ☒ Emplacements réservés (L 151-41 CU)
- Secteurs couverts par OAP "Mobilisation urbaine Habitat" - dispo. générales + spécifiques
- Secteurs couverts par OAP "Mobilisation urbaine Habitat" - dispo. générales
- Secteurs couverts par OAP "Extension urbaine Habitat" -dispo. générales + spécifiques
- Secteurs couverts par OAP "Extension urbaine Economie" - dispo. générales
- Secteurs protégés au titre de la richesse du sous-sol (L151-34 CU)
- PPRI Le Lay : zone rouge
- PPRI La Vendée : zone bleue
- PPRI La Vendée : zone rouge

N

0 250 500 m

Echelle 1:4636,963487

Fonds de plan : Base cadastrale DGFIP

Emplacements réservés

Commune	N°	Libellé	Bénéficiaire	Surface (m²)

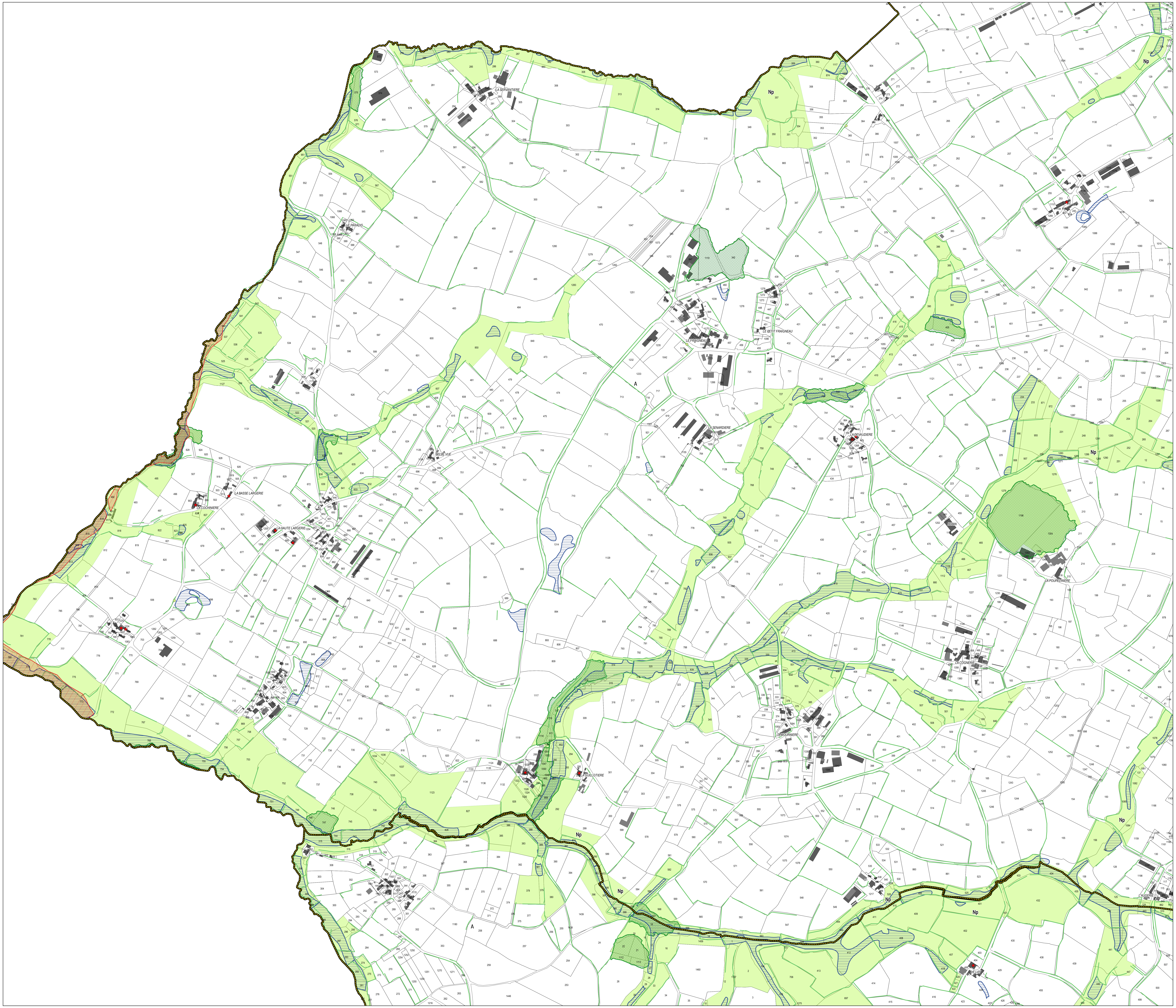
LA SERVANTIERE
LE PARADIS
LE FRAIGNEAU
LE PETIT FRAIGNEAU
LA SENARDIERE
BELLE VUE
LA DEVAUDIERE
LA BASSE LARGERIE
LA COCHINIERE
LA HAUTE LARGERIE
BOBIN
LA POUPELINIERE
LA COGNERIE
LA MOURNIERE
LA GUILLOTIERE
LE LAY
L'AUGERIE
Np
A